

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Versement aux associations et structures concernées d'un acompte au financement Contrat Enfance-Jeunesse 2015

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse 2012 - 2015 et de compléter ainsi le financement de la Ville pour mettre en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Pour 2015, le financement prévisionnel de la CAF est d' 1 155 864,65 €.

La commune de Châtellerault souhaite verser un acompte aux différentes structures châtelleraudaises qui bénéficient du Contrat 2015.

Par ailleurs, les services municipaux bénéficient également du Contrat Enfance-Jeunesse qui s'élève de manière prévisionnelle à 215 367,15€ pour l'année 2015. L'acompte qui sera réservé aux services de la ville est de 132 666,16 €.

* * * * *

VU l'article R 123-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux missions des CCAS

VU la délibération n° 19 du conseil municipal du vendredi 27 janvier 2012 autorisant la mise en place du Projet Éducatif Local 2012 – 2016

VU la délibération n° 17 du conseil municipal du 29 mars 2012, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA pour la période 2012 -2015,

VU la signature du Contrat Enfance-Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la commune de Châtellerault le 4 décembre 2012,

CONSIDERANT que le Contrat Enfance-Jeunesse permet de poursuivre différentes actions nécessaires à une offre d'accueil pertinente et indispensable sur le territoire, dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

CONSIDERANT que le Contrat Enfance-Jeunesse permet de soutenir des projets spécifiques en partenariat avec le tissu associatif de la commune,

CONSIDERANT que le Contrat Enfance Jeunesse permet de poursuivre le financement des actions éligibles et non éligibles et d'envisager d'éventuels développements,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser un acompte représentant 70% du montant total prévisionnel du contrat 2015. **Pour le versement au CCAS, le calcul de l'acompte se fera sur le prévisionnel 2014 conformément à la demande de la structure.** Le solde sera versé, comme chaque année, après le bilan des actions 2015.

- Centre Communal d'Action Sociale : 442 155,93 €

STRUCTURES	CEJ 2013	CEJ 2014 prévisionnel (= 2013- 3%)	CEJ 2015 prévisionnel (= 2014- 3%)	ACOMPTE VERSE 70% du CEJ 2014 Délib. N°15 du 9 avril 2015
Coordination	71 033,40	68 902,40	66 835,33	48 231,68
Capucine	120 283,15	116 674,66	113 174,42	81 672,26
Coccinelle	177 830,26	172 495,35	167 320,49	120 746,74
les Loupiots	217 833,99	211 298,97	204 960,00	147 909,27
Micro crèche Copains Câlins	25 066,17	24 314,18	23 584,75	17 019,92
Relais Assistants Maternelles	39 140,00	37 965,80	36 826,83	26 576,06
TOTAL CCAS	651 186,97	631 651,36	612 701,82	442 155,93

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante.

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 9 avril 2015****n°15****Page 3/3****- Associations : 300 383,72 €**

ASSOCIATIONS	CEJ 2013	CEJ 2014 prévisionnel (= 2013 – 12 %)	CEJ 2015 prévisionnel	ACOMPTE VERSE
MPT	83 814,41	73 756,68	64 905,88	45 434,12
CS Ozon	153 199,02	134 815,14	118 637,32	83 046,12
CS des Minimes	122 221,78	107 555,17	94 648,55	66 253,99
MJC des Renardières	164 566,95	144 818,92	127 440,65	89 208,46
CSAD Gym	691,47	608,49	535,47	374,83
CRAC	2 074,50	1 825,56	1 606,49	1 124,54
TCCN	691,47	608,49	535,47	374,83
LES PETITS DEBROUILLARDS	8 021,43	7 058,86	6 211,80	4 348,26
CAUS'ETTE	691,47	608,49	535,47	374,83
ADSEA	6 154,38	5 415,85	4 765,95	3 336,17
LES 400 COUPS	5 568,39	4 900,18	4 312,16	3 018,50
Festival Petite Enfance	6 436,46	5 664,08	4 984,39	3 489,07
TOTAL ASSOCIATIONS	554 131,73	487 635,91	429 119,60	300 383,72

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/5610, aux sous fonctions correspondantes.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 13/04/2015

Publié au siège de la mairie, le 13/04/2015

N° 2290

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER